



**République Tunisienne
Présidence du gouvernement
Services du conseiller à l'information**

Tunis, le 27 décembre 2013

Réunion consultative au sujet de l'attribution de la carte de journaliste professionnel

Une séance de travail a réuni vendredi 27 décembre 2013 au palais du gouvernement à la Kasbah des représentants du gouvernement, dirigé par M. Abdesslem Zbidi, conseiller chargé de l'information auprès du chef du gouvernement, avec les représentants des syndicats et des structures médiatiques au sein du cadre consultatif (syndicat national des journalistes tunisiens, syndicat général de la culture et de l'information, fédération des directeurs de journaux et syndicat tunisien des directeurs des médias), en vue de surmonter les difficultés au sujet de l'attribution de la carte de journaliste professionnel et l'achèvement des procédures d'application de l'article 8 du décret-loi 115 de l'année 2011 portant création d'une commission indépendante pour l'octroi de cette carte.

Toutes les parties ont convenu de la poursuite des procédures réglementaires pour la formation de la commission - en vertu des articles 7 et 8 du décret-loi 115 - qui attribuera les cartes de l'année 2014.

En ce qui concerne les cartes de 2013, il a été convenu que le cadre consultatif, réunissant la présidence du gouvernement, les structures et les syndicats médiatiques, se charge de renouveler automatiquement les cartes de 2012 et d'examiner les nouvelles candidatures aux cartes 2013 pour les non détenteurs de la carte 2012 et ce, en coordination avec les organismes médiatiques.